

Aménagement d'un accès aux commerces situés 18, boulevard Churchill - Convention avec la SAFC

M. ROY, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Le développement de la zone commerciale communément appelée «P'tit Dep» au niveau du 18, boulevard Churchill, entraîne des problèmes de sécurité liés à la circulation sur le boulevard. Pour traiter ce problème, la Ville de Besançon propose de créer une bretelle d'accès au parking de la zone commerciale. Pour ce faire, il est nécessaire de créer la voie sur le terrain de la SAFC, en bout de parcelle contre le boulevard.

Le passage des véhicules des usagers de la zone commerciale et les travaux induits nécessitent la réalisation d'une convention bipartite entre la SAFC, propriétaire du terrain et la Ville de Besançon, qui aura pour objet de fixer les modalités selon lesquelles la SAFC autorise la Ville de Besançon à réaliser les travaux nécessaires à la création de ce nouvel accès sur son terrain. Cette convention sera conclue sans limitation de durée. Ces travaux estimés à 30 000 € seront pris en charge financièrement par la Ville de Besançon, les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2003 au chapitre 90.822.2315.508 CS 35000.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition et, en cas d'accord, à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

«Mme Annie MENETRIER : Je veux simplement dire que c'était une des préoccupations du conseil de quartier. Il y a une très forte demande justement sur la sécurité autour de ces commerces et on y a travaillé depuis plusieurs mois y compris avec les services de la voirie. Je pense que les habitants du quartier vont être très heureux même si le Conseil Municipal va l'adopter à 23 heures, très heureux de faire avancer les choses.

M. LE MAIRE : Le principal, c'est de l'adopter, bien sûr !

Mme Annie MENETRIER : Bien sûr, et puis qu'il y aura aussi des aménagements pour piétons et ça pour la sécurité, je crois que c'est très important. C'est une demande qui est faite depuis plus d'un an et même beaucoup plus.

M. LE MAIRE : Deux ou trois ans me dit Abdel et qui aboutit grâce à l'opiniâtreté d'Annie MENETRIER et la bonne volonté de la SAFC».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Voirie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme Danièle POISSENOT n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 3 octobre 2003.